

20 fév 2014 -10:57

Echographies : uniquement à des fins médicales

Le CSS s'est prononcé sur la sécurité des échographies prénatales médicales et non médicales dont le nombre tout comme les performances sont en augmentation.

Ultrasons: dangereux ou pas?

Les ultrasons sont utilisés depuis plus de trente ans déjà à des fins médicales sans qu'aucun effet nocif évident ne se soit manifesté. Une certaine incertitude s'installe néanmoins car l'usage des ultrasons ne cesse d'augmenter et de nouvelles technologies apparaissent dont les conditions d'exposition sont potentiellement différentes. Au vu de ces développements récents, il est important de rester vigilants et de maintenir l'exposition nécessaire pour l'examen la plus faible possible.

Echographies médicales recommandées

La réalisation d'examens échographiques au cours de la grossesse reste certainement recommandée mais doit se limiter aux seules fins de dépistage, de diagnostic et de suivi par des médecins et des techniciens dûment formés en échographie.

Echographies non médicales déconseillées

- *Différents types*

L'échographie non médicale répond à diverses dénominations: échographie de divertissement (*entertainment ultrasound*), échographie-souvenir (*keepsake video*), échographie sans but diagnostique, échographie sans but médical, échographie commerciale ou affective, etc. L'imagerie utilisée est celle d'une échographie qui produit des images fixes du fœtus qui sont ensuite reconstituées en trois dimensions et montrent son aspect externe en couleur. Ces images sont donc très différentes des coupes en deux dimensions et en noir et blanc obtenues en échographie médicale classique. L'échographie en 4D montre le fœtus en mouvement et est basée sur une série d'images en 3D réalisées durant un temps déterminé.

- *Exposition prolongée aux ultrasons*

Pour obtenir une qualité d'image maximale, certaines parties du corps du fœtus (profil, face, organes génitaux, etc.) sont exposées plus longtemps aux ultrasons. En outre, cette exposition peut se poursuivre en vue de satisfaire le désir de partager l'image avec d'autres personnes présentes. Les risques pour le fœtus liés aux effets thermiques et mécaniques des ultrasons sont dès lors considérés comme plus

prononcés.

- *Pas de professionnel de la santé*

La réalisation d'images par une personne autre qu'un professionnel des soins de santé peut causer un dommage indirect réel. Lors d'une échographie, les parents se demandent souvent si leur enfant est « normal » mais un simple technicien échographiste n'est pas à même de répondre à cette question et n'y est d'ailleurs pas autorisé. Par contre, le professionnel de la santé qui réalise ou surveille de tels actes est ouvert au dialogue et délivre des réponses adaptées tout en promouvant la continuité du suivi général de la grossesse.

Etudes complémentaires recommandées

Etant donné qu'il subsiste une certaine incertitude sur les effets à long terme et pour des expositions répétées et que la technologie est en constante évolution, des études complémentaires sur les effets biologiques des ultrasons utilisés dans de telles conditions sont recommandées.

L'avis, dans son intégralité, (n° 8635) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé:
<http://tinyurl.com/CSS-8635-echo>

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Les experts:

- FR : Prof. Freddy Avni, GSM : 0475/41.59.33, e-mail: favni@skynet.be

- NL : Prof. Luc De Catte, GSM : 0479/67.46.00 , e-mail : luc.decatte@uzleuven.be

Le site du Conseil Supérieur de la Santé: www.css-hgr.be

Conseil Supérieur de la Santé
Place Victor Horta 40/10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters
Coordinateur général
+32 486 31 47 59
+32 2 524 91 74
fabrice.peters@health.fgov.be